

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019**

Présents : Patrice BURDET, Maud BIDET, Monique GUMERY, Stéphanie RIPERT (partie à 19h10 à la fin des délibérations) Eric DUQUESNOY, Florian CHAMIOT CLERC (arrivé à 19h10 après les délibérations), Jacquy THEILLOL,

Absents excusés : Philippe ESCALLIER, Jacqueline LEGER, Christelle MICHEL

Absents : Adam AMELLAL,

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Monique GUMERY

M. le maire demande de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- vente de terrain communal à M. et Mme TATOUT aux Planets
- inscription des coupes de bois en forêt communale 2020
- demande de subvention au Conseil Régional travaux forêt communale 2019.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019**

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

**I) PRIX DE VENTE DE TERRAIN COMMUNAL AUX GRANGETS**

M. le maire expose au conseil municipal la demande de messieurs LEBOURLES et BARBOSA-LIRA d'acheter du terrain communal derrière leurs parcelles au lotissement des Grangets. La superficie totale qui leur serait vendue est de 334m<sup>2</sup>.

Vu le prix d'achat des parcelles en 2012 et 2016, il est proposé de vendre le terrain à 12,70€ le m<sup>2</sup>

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le prix de vente du terrain à 12,70€ le m<sup>2</sup>, dit que les frais d'actes seront à la charge des acheteurs et autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

**II) VENTE DE TERRAIN COMMUNAL AUX PLANETS A M. ET MME TATOUT SEBASTIEN**

M. le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 25/03/2019 fixant le prix de vente du terrain aux Planets à 80€ le m<sup>2</sup>.

M. et Mme TATOUT Sébastien sont acquéreur d'une partie de la parcelle, d'une surface de 684m<sup>2</sup>.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la vente du terrain d'une surface de 684m<sup>2</sup> à M. et Mme TATOUT Sébastien pour un montant de 54 720€, demande au notaire BOIRON MONToux de se charger des actes, dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur et autorise M. le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

**III) APPROBATION MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE DU RPI ESSERTS-BLAY/ROGNAIX/ST PAUL SUR ISERE**

M. le maire expose au conseil municipal qu'à compter de la rentrée scolaire 2019, les inscriptions et les paiements au service de la restauration scolaire se feront par internet via le portail famille 3D OUEST.

Les modifications portent sur les modalités et délai d'inscription : les parents devront créditer le porte-monnaie électronique avant de pouvoir inscrire l'enfant. Les annulations hors délai devront être signaler par mail sur l'adresse : [periscolairerognaix@gmail.com](mailto:periscolairerognaix@gmail.com).

Les autres articles restent inchangés.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le nouveau règlement des restaurants scolaire du RPI qui rentrera en application à la rentrée scolaire 2019/2020.**

#### **IV) APPROBATION MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE PERISCOLAIRE ROGNAIX/ST PAUL SUR ISERE 2019/2020.**

M. le maire expose au conseil municipal qu'à compter de la rentrée scolaire 2019, les inscriptions et les paiements au service garderie périscolaire se feront par internet via le portail famille 3D OUEST.

Les modifications portent sur :

- les modalités d'accès et inscriptions : inscriptions et paiement via le portail famille 3D OUEST, il n'y a plus de cartes de 10h ou 20h.
- les annulations et absence : les annulations hors délais devront être signaler par mail sur l'adresse [periscolairerognaix@gmail.com](mailto:periscolairerognaix@gmail.com)
- les tarifs : il y aura 3 tranches horaires : 7h00 à 8h30, 16h30 à 17h30 et 17h30 à 18h30.

Les autres articles restent inchangés.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le nouveau règlement de la garderie périscolaire Rognaix/St Paul sur Isère qui rentrera en application à la rentrée scolaire 2019/2020.**

#### **V) APPROBATION NOUVELLE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU RPI ESSERTS-BLAY/ROGNAIX/ST PAUL SUR ISERE**

M. le maire rappelle au conseil municipal la convention du RPI mise en place à la rentrée scolaire 1992/1993 et qui ne correspondait plus au fonctionnement du RPI actuel.

Cette nouvelle convention a pour objet **d'actualiser le fonctionnement du RPI** (création d'une commission RPI, organisation des classes, dérogations scolaires, transport scolaire, gestion administrative et financière des dépenses...) et **d'intégrer la mise en place et fonctionnement des services périscolaires**. Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Elle abroge la convention du 25/08/1992.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la nouvelle convention de fonctionnement du RPI qui rentrera en application à la rentrée scolaire 2019/2020.**

#### **VI) AVENANT N°2 A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL**

M. le maire rappelle au conseil municipal la convention signée avec le centre de gestion pour la transmission des dossiers retraite CNRACL.

La convention est arrivée à échéance le 31/12/2018. En attendant les nouveaux accords entre les centres de gestion et la CNRACL il convient de prolonger la convention pour une durée d'un an.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve l'avenant N°2 prolongeant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, la convention avec le centre de gestion relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL. Autorise M. le maire à signer l'avenant.**

#### **VII) SUBVENTION AU CLUB ASPES POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE CYCLISTE SUR ROGNAIX**

M. le maire expose au conseil municipal la demande de subvention du club Association Sportive du Personnel Electricité gaz de Savoie, situé à Frontenex, en vue de l'organisation du « grand prix cycliste de la municipalité de Rognaix », le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le montant des dépenses est estimé à 1 000€ et les recettes à 500€. Le club sollicite donc une subvention de 500€.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 500€ au club ASPES.**

#### **VIII) INSCRIPTION DES COUPES EN FORET COMMUNALE 2020**

M. le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2020 en forêt communale.

Les coupes se feront sur les parcelles 5, 12 et 19. Le volume présumé réalisable est de 690m<sup>3</sup>. Le mode de commercialisation est contrat bois façonnés. M. Eric DUQUESNOY assistera au martelage des parcelles.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les coupes à asseoir pour 2020 et donne pouvoir à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.**

#### **IV) PROGRAMME 2019 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

M. le maire informe le conseil municipal des travaux en forêt à intervenir pour 2019. La nature des travaux est intervention en futaie irrégulière combinant le relevé de couvert, dégagement semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches. Le montant estimatif des travaux est de 4 156,70€ HT.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional, charge M. le maire de signer les documents afférents et demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.**

A 19h10, Mme Stéphanie RIPERT quitte la séance et arrivée de M. Florian CHAMIOT CLERC

#### **❖ QUESTIONS DIVERSES ET ORALES**

- **Droit préemption urbain :** M. le maire informe le conseil avoir reçu une demande de préemption urbain pour une parcelle située à la ville. Depuis le début de l'année, la commune a reçu 3 autres demandes d'intention aliéner concernant les parcelles A 240, 3994, 4010, 4154, 4156, 4158, 4160, 4162. La commune n'a pas préempté.
- **Containers semi enterrés aux Planets :** mis en service vendredi 28 juin pour le secteur des Planets. Ces riverains ont été informés par courrier.
- **Projet microcentrale du Bayet avec SHBB,** M. le maire a envoyé un courrier à SHBB informant que la municipalité était d'accord pour verser 10% du bénéfice de production à la commune de St Paul sur Isère, afin de débloquer la situation.
- Les travaux de la maison médicale à la Bâthie débuteront en septembre
- **Plan d'eau :** la cession entre PENAS et les futurs locataires est en cours
- Dimanche 7 juillet, une pièce de théâtre sera jouée à Rognaix par l'association « extrême ».
- En avant première, les élèves de l'atelier théâtre de Rognaix feront une démonstration.
- Inscription pour ramasser le bois mort après la Tête suite à la coupe communale.
- 3<sup>ème</sup> conseil d'école. Le directeur de l'école d'Esserts-Blay part et c'est la directrice de l'école de Rognaix qui le remplace. Nous connaissons la remplaçante de Coralie BLANC début juillet. Une classe découverte pour les élèves scolarisés à Esserts-Blay est prévue l'année prochaine.
- Il y a encore eu des vols de fleurs au cimetière.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h00.

Fait à Rognaix, le 1<sup>er</sup> juillet 2019  
Affichage le 2 juillet 2019

Le maire,  
Patrice BURDET.

